

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 FEVRIER 2025

PROCES-VERBAL

<p><b>Date de convocation :</b> 29/01/2025 <b>Date d'affichage :</b> 29/01/2025</p> <p><b>Nombre de conseillers municipaux en exercice :</b> 13</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le 03 février à 19 heures 00, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle consulaire sous la présidence de M. BOUVET Stéphane, maire.</p> <p><b>Présents :</b> BOUVET Stéphane, DEFFAYET Catherine, BARBIER Alain, MOGENIER Yoan, DENAMBRIDE François-Marie, MONET Valérie, CHAIGNEAU Anne</p> <p><b>Représentés :</b> MOCCAND-JACQUET Emmanuel (pouvoir à BARBIER Alain) <b>Excusés :</b> BONNAZ Matthieu, MOCCAND Jean-Marc <b>Absents :</b> DEFFAYET Violaine, MIONNET-PERDU Cédric, PISON Pauline</p> <p>M. DENAMBRIDE François-Marie a été élu secrétaire de séance.</p> <p>Le quorum est atteint.</p>
---	---

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h09.  
L'appel est fait.  
Les pouvoirs sont prononcés.

\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 janvier 2025
- Communication des décisions du maire
- Trophées de Sixt-Fer-à-Cheval – Modification de la composition du comité d'attribution
- Refuges communaux – Détermination du tarif « nuitées »
- Convention de groupement de commande pour la réalisation d'un plan directeur de diversification touristique des stations du Grand Massif
- Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré
- Questions diverses

\*~\*~\*~\*~\*~\*~\*

## **Présentation de Nicolas Gogué Meunier – Chargé de projet (poste VTA Expert)**

Nicolas Gogué Meunier remercie les élus et services techniques pour l'accueil et l'aménagement de l'appartement qu'il occupe.

Il est ravi d'occuper ce poste (durée de 18 mois), en rappelant sa connaissance de la commune puisqu'il a déjà réalisé une mission entre 1999 et 2002 (1<sup>ère</sup> convention Grand Site).

Ses missions portent sur :

- la commune de Chatillon sur Cluses (20 à 25% du temps de travail) : restauration de la grande place / mise en valeur autour du cimetière et de l'église ;
- la commune de Sixt-Fer-à-Cheval avec deux missions opérationnelles :
  - Chef-lieu – Place de la Gare : remplacement du Pont « Bacchetti » et liaison avec la place de la gare
  - Fer à Cheval (finalisation des aménagements)

Concernant les aménagements des sites Monsieur le maire souhaite travailler dès à présent sur la mise en place d'un stationnement payant automatisé sur les deux zones de stationnements principales : Fer à Cheval et Lignon.

Cela implique la mise en place (principe déjà validé) des horodateurs sur ces 2 sites. Nicolas et Amandine travailleront en bi-nome sur ces questions.

Nicolas Gogué Meunier fait part des réflexions techniques, des contraintes des deux sites, des délais d'approvisionnement des deux modèles d'horodateurs (ancienne / nouvelle génération).

Monsieur le maire propose à l'assemblée qu'un groupe de travail puisse travailler sur le sujet afin de définir les besoins et les attentes des élus.

Catherine Deffayet, Yoan Mogenier et le maire engageront une réflexion globale (fonctionnement, politique tarifaire, verbalisation, assermentation agent GST, ...). Ce groupe de travail est également ouvert aux élus non présents à cette séance de conseil municipal qui en seront informés.

Nicolas Gogué Meunier quitte l'assemblée à 20h06.

## **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 janvier 2025**

Monsieur le maire procède à une relecture des points principaux du procès-verbal du 06 janvier 2025. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

*François-Marie Denambride s'interroge sur l'approbation du procès-verbal non soumis à délibération.*

*Ce formalisme sera examiné.*

## **DELIBERATION n° D2025\_11 : Communication des décisions du maire**

Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**VU** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les délégations accordées à M. le maire par délibération D2021\_082 du 8 novembre 2021,

**CONSIDERANT** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Monsieur le maire donne communication des décisions prises en vertu des délégations conférées par le conseil municipal

N°	Date	Objet de la décision	Montant HT / Redevance	Bénéficiaire / Titulaire
DM2024_47	17/12/2024	Demande de subvention développement de la médiathèque	Collection Manga 706.22 € 30% 211.87 € 70% 494.35 €  Tablette numérique 274.17 € 50% 137.08 € 50% 137.08 €  Intervention illustratrice 540.56 € 70% 378.39 € 30% 162.17 €	Commune de Sixt-Fer-à-Cheval Conseil Savoie Mont Blanc  Commune de Sixt-Fer-à-Cheval Conseil Savoie Mont Blanc  Commune de Sixt-Fer-à-Cheval Conseil Savoie Mont Blanc
DM2024_48	31/12/2024	Fongibilité des crédits - Décision modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre		
DM2025_01	16/01/2025	Demande de subvention travaux de rénovation de l'Auberge de Salvagny	Montant total de travaux estimé à 1 135 250 € HT  30.0 % 340 575.00 € HT 13.0 % 147 582.50 € HT 13.0 % 147 582.50 € HT 24.0 % 272 460.00 € HT 20.0 % 227 050.00 € HT	Etat (CPER) Région Région Département Commune
DM2025_02	24/01/2025	Location Quais du Giffre – Nunabar année 2025	Redevance 2025 = 1 362.24 euros	Nunabar – Théo Roche-Loison
DM2025_03	27/01/2025	Location appartement F3 Gare	Loyer mensuel = 600 euros	Nicolas Gogué Meunier
DM2025_04	28/01/2025	Convention d'occupation temporaire pour mise en place de passerelles radios dans le cadre du dispositif de télérelève du comptage de l'eau consommée	Installation des passerelles radio au chalet d'accueil du Fer à Cheval – Redevance 30 euros Et remboursement forfaitaire des frais d'électricité	Société Birdz (mandatée par Véolia)

**DM2025\_01 :**

Valérie Monet souhaiterait prendre connaissance du projet finalisé des travaux de l'Auberge de Salvagny. La présentation du projet est projetée, Yoan Mogenier indique un déroulé de travaux sur 3 années avec plusieurs tranches successives de 3 mois. Le démarrage est prévu en 2025 (sous réserve de la consultation à venir et des financements confirmés)

**Le conseil municipal prend note de ces décisions du maire.**

## **DELIBERATION n° D2025\_012 : Trophées de Sixt-Fer-à-Cheval – Modification de la composition du comité d'attribution**

Monsieur le maire rappelle que la composition du comité d'attribution du trophée de Sixt-Fer-à-Cheval avait été validée par Délibération du conseil municipal en avril 2021. Il avait été décidé que le comité d'attribution serait renouvelé tous les 3 ans. Afin que chaque membre tiré au sort ne soit sollicité qu'une fois, Monsieur le maire propose que le comité soit renouvelé tous les ans.

Il est donc proposé de modifier le paragraphe « **Composition du comité d'attribution** » de la manière suivante :

*Il est en place pour 1 an.*

### **Il est composé de 7 membres (dont 6 désignés pour 1 an)**

- Le maire en fonction (président)
- 2 conseillers municipaux désignés par le conseil municipal.
- 1 jeune de 18 à 25 ans résidant à Sixt et tiré au sort sur les listes électorales.
- 1 ancien de plus de 65 ans résidant à Sixt et tiré au sort sur les listes électorales.
- 1 président d'association ou son représentant.
  - o Une liste des associations de plus de 15 membres ayant une activité d'animation et de réunion régulière dans le village sera établie et classée par tirage au sort.
  - o À chaque réunion de la commission, le président ou son représentant qui sera membre sera pris dans l'ordre de la liste.
- 1 ancien récipiendaire du trophée, tiré au sort parmi ceux qui n'ont jamais fait partie du comité.

*Yoan Mogenier propose un suivi par la commission Patrimoine.*

**Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **VALIDE** la modification de la composition du comité d'attribution,
- **ADOpte** le nouveau règlement joint en annexe.

## **DELIBERATION n° D2025\_013 : Tarifs refuge – Nuitées**

Monsieur Mogenier Yoan, 3<sup>ème</sup> adjoint délégué aux refuges en binôme avec Monsieur Bonnaz Matthieu, rappelle que la commune, propriétaire de 3 refuges communaux, a confié leur exploitation à des gardiens, via des contrats de Délégation de Service Public (DSP). En ce qui concerne les tarifs, les conventions de DSP prévoient que les tarifs pratiqués pour les consommations et repas sont librement déterminés par les gardiens. En revanche, le prix des nuitées est déterminé par la collectivité.

Les tarifs nuitées ont évolué de la sorte ces dernières années :

Jusqu'en 2012 = 11 euros - 2013/2017 = 12 euros - 2018/2022 = 15 euros  
Depuis 2023 = 17 euros

*Il pourrait être intéressant de connaître l'évolution de la demi-pension.*

Monsieur Mogenier précise que les refuges de la vallée du haut giffre pratiquent des tarifs « nuitée seule » qui varient entre 17 et 35 euros.

Les 3 gardiens des refuges communaux ont sollicité une évolution de 17 à 20 euros pour le tarif de la nuitée simple et ce à compter de la saison 2025.

Vu les contrats de DSP des trois refuges communaux,  
Considérant le travail généré par chaque nuitée, qu'elle soit ou non accompagnée d'un repas,

Pour une adéquation avec la demi-pension, Monsieur Mogenier propose de faire évoluer le tarif à nuitée seule à 20 euros à compter de la saison 2025.

**Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **VALIDE** le tarif « nuitée » à 20 euros à compter de la saison 2025.

**DELIBERATION n° D2025\_014 : Convention de groupement de commande pour la réalisation d'un plan directeur de diversification touristique des stations du Grand Massif**

**Vu** le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 et suivants, relatifs aux groupements de commandes ;

**Vu** le projet de convention de groupement de commande annexé à la présente délibération,

**Considérant** que les communes du Grand Massif souhaitent renforcer leur attractivité en dehors de la saison hivernale en développant des activités touristiques diversifiées et complémentaires.

**Considérant** la nécessité d'unir les efforts de chaque commune pour valoriser leurs ressources naturelles et infrastructures, répondant ainsi aux nouvelles attentes des visiteurs, tout en tenant compte des enjeux liés au changement climatique ;

**Considérant** que la commune d'Arâches-La-Frasse s'est proposée d'être coordonnateur du groupement ;

Les communes d'Arâches-la-Frasse, Morillon, Samoëns, Magland, Sixt-Fer-à-Cheval et Saint Sigismond s'engagent dans une démarche commune visant à promouvoir un développement touristique diversifié et durable pour le territoire du Grand Massif.

Le cahier des charges qui sera rédigé pour ce marché sollicitera des entreprises spécialisées dans le développement des territoires de montagne pour réaliser un plan directeur.

Le coordonnateur sera chargé de la procédure de passation des marchés publics liés à cette initiative. Il centralisera les besoins des membres, préparera les documents de consultation et assurera l'analyse des offres jusqu'à l'attribution finale, en étroite concertation avec les autres membres.

Le financement du marché qui sera attribué se fera de la sorte :

	Arâches-la-Frasse	Magland	Morillon	Samoëns	Sixt-Fer-à-Cheval	Saint Sigismond
Participation	24%	24%	24%	24%	2%	2%

Chaque commune sera responsable du règlement de sa part directement auprès du prestataire retenu. Le coordonnateur assumera sans indemnisation les frais liés à la mise en œuvre de cette consultation.

*Monsieur le maire souligne une clé de répartition en fonction des enjeux selon les communes, avec une représentation équivalente pour toutes les communes (1 titulaire et 1 suppléant par commune).*

**Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la création de ce groupement de commande,
- **DESIGNE** Valérie Monet, membre titulaire et Stéphane Bouvet, membre suppléant de la commission MAPA du groupement,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention et les documents afférents au nom et pour le compte de la commune.

## **DELIBERATION n° D2025\_015 : Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré**

Monsieur François-Marie Denambride rappelle que les enfants de l'école en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement sur le temps scolaire mais également durant la pause méridienne.

Les communes avaient auparavant à charge la rémunération, sur le temps périscolaire, de la présence des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

Cependant, la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 a modifié le financement des AESH sur les temps périscolaires. Elle précise que désormais la prise en charge de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne relève de l'Etat.

M. Denambride rappelle qu'à ce jour 1 enfant bénéficie d'un accompagnement durant la pause méridienne.

Pour la mise en œuvre du financement une convention doit être signée.

Il précise que le projet de convention a été annexé à la notice du conseil municipal.

*M. Denambride alerte que l'année prochaine, les maternelles seront divisées en deux (avec nécessité d'un poste d'ATSEM supplémentaire ?).*

**Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention permettant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement des AESH sur le temps de la pause méridienne (document joint en annexe),
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention et tous documents permettant la mise en œuvre des dispositions précitées.

### **Questions diverses**

#### **Panneau Pocket – Mise en place du service d'information de la population**

Cette application est accessible par les personnes décidant de télécharger l'application, avec la possibilité de sélectionner plusieurs communes ayant adhéré à ce service.

La commission Communication se chargera de définir le type d'informations à communiquer.

#### **Travaux préparatoires au prochain SDAGE (Schéma Directeur Aménagement et Gestion de l'Eau) + Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) : consultation des communes et des citoyens.**

Monsieur le maire rappelle le transfert de compétence des milieux aquatiques à la CCMG. Il encourage les élus à répondre au questionnaire pour le compte de la commune ou à titre personnel (pour fin février / début mars).

Il est proposé à la commission Travaux de faire remonter les informations à la CCMG.

#### **Oriflammes au niveau des Tines**

François-Marie Denambride suggère de remplacer, pour l'instant, à l'identique ces oriflammes détériorées.

Fin de la séance à 21H03

**COMMUNE DE SIXT-FER-À-CHEVAL**  
Département de Haute-Savoie

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 FEVRIER 2025**

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Intitulé de délibération</b>
D2025_011	Communication des décisions du maire
D2025_012	Trophées de Sixt-Fer-à-Cheval – Modification de la composition du comité d'attribution
D2025_013	Refuges communaux – Détermination du tarif « nuitées »
D2025_014	Convention de groupement de commande pour la réalisation d'un plan directeur de diversification touristique des stations du Grand Massif
D2025_015	Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré

Le maire, Stéphane BOUVET



Le secrétaire de séance, François-Marie DENAMBRIDE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.